

**Compte rendu de la réunion des représentants de proximité
du mardi 14 février 2023**

Présents : Laura ANDREI ; Dominique GROSSIER; Laurent LAMARLE ; Sylvie PEDRONI; Alain PADET ; Xavier TIRACHE ; EVRARD Patricia

Rappel du périmètre des Représentants de proximité :

Sont délégués, par le CSE aux représentants de proximité l'examen des réclamations individuelles et collectives visées à l'article L 2312-5 du Code du travail relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise à l'exclusion des revendications relevant légalement des délégués syndicaux.

Rémunération / Avantages

Paie Janvier 2023 / Prime de Partage de Valeur :

- **Question** : Les RP CFE-CGC demandent à la Direction si elle prendra en charge les éventuels frais bancaires et autres pénalités résultant du retard du versement de la paie de janvier ?

Réponse : Il n'y a pas eu de situation remontée ; nous avons eu uniquement une demande d'avance d'un collaborateur qui a été traitée immédiatement.

- **Question** : Les RP CFE-CGC demandent à la Direction quelles sont les règles en matière d'imposition de la Prime de Partage de Valeur versée fin janvier ?

Réponse : Une stricte réglementation s'applique, l'ensemble des règles est indiqué sur le site du service public [Qu'est-ce que la prime de partage de la valeur \(PPV\) anciennement appelée "prime Macron" ? | Service-public.fr](https://www.service-public.fr).

- **Question** : Les RP CFE-CGC demandent à la Direction comment est-il possible que le net fiscal soit supérieur au brut fiscal sur le bulletin de paie de janvier pour certains salariés ?

Réponse : le sujet a été remonté à l'Administration du Personnel, nous en attendons une réponse plus précise.

- **Question** : Les RP CFE-CGC demandent à la Direction quand elle régularisera la situation des salariés dont le prélèvement à la source aurait été effectué sur un montant erroné ?

Réponse : Nous n'avons pas connaissance de situation de montant erroné dans l'immédiat. Si cela se produisait, nous informerions directement la personne concernée en fonction du contexte (type d'erreur...).

- **Question :** L'UDPA-UNSA a fait remonter des anomalies relevées sur les fiches de paie de janvier notamment un Net Fiscal supérieur au Brut Fiscal. L'UDPA-UNSA demande comment la Direction compte t'elle intervenir pour résoudre ce problème ? quelles seront les modalités à suivre pour les salariés concernés ? En un mot : pourquoi le traitement de la PPV n'est pas la même pour l'ensemble des salariés ?

Réponse : Bien que cela semble être l'explication, nous ne pouvons confirmer à date que la différence entre net et brut fiscal s'explique par le versement de la PPV – les échanges avec l'Administration du Personnel (ADP) sont en cours.

Le sujet est donc en cours et nous attendons des retours de l'ADP sur ce sujet très technique.

- **Question :** Par suite du versement de la paie de janvier fait en retard, l'UDPA-UNSA demande si la direction a connaissance du nombre de salariés ayant pu être impactés par des frais bancaires ? En cas de salarié concerné quelles seraient les démarches à suivre ?

Réponse : Il n'y a pas eu de situations remontées à ce titre, quelques questions uniquement de certains collaborateurs sur l'incident. Si un collaborateur est impacté, il convient de prendre contact avec l'équipe HRLS sans délai.

Titres Restaurants :

- **Question :** A la suite de la mise en place des titres restaurants, les RP CFE-CGC demandent à la Direction comment sont attribués ces derniers en cas de pose de demi-journées de télétravail dans Pléiades ?

Réponse : Un droit à Titre-Restaurant (TR) est attribué pour une ½ journée de télétravail. Cependant, il est rappelé qu'il ne peut y avoir de double prise en charge : ainsi, lors des réconciliations avec les passages au RIE, le droit à TR peut être retiré à posteriori sur le jour concerné afin qu'un collaborateur n'ait pas le double bénéfice au titre d'une même journée d'un droit à TR et d'une participation employeur au RIE, dans le respect des règles URSSAF applicables.

- **Question :** L'UDPA-UNSA demande si des salariés ont rencontré des problèmes avec l'activation de leur carte et de leur compte ?

Réponse : Quelques problèmes d'activations ont été remontés, mais tous ont été résolus grâce au service client Sodexo.

Entre la partie à charge de l'employeur et à charge du salarié comment les titres de restauration devront apparaitre sur les feuilles de paie ? La part du salarié sera t'elle imposable ?

Réponse : La part du Titre-Restaurant (TR) à la charge du salarié apparaît sur le bulletin car elle est déduite du salaire. Les TR ne sont pas imposables, s'agissant d'un avantage social exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales.

A quelle date la carte sera-t-elle active pour régler les repas pris au Restaurant d'entreprise ?

Réponse : Comme indiqué lors de la réunion précédente, cette question est en cours d'examen avec SODEXO.

Bonus / Evaluations de fin d'année / Entretiens annuels

- **Question :** l'UDPA-UNSA demande la grille d'évaluation (taux) du bonus de performance

Réponse : La grille a pour rappel été partagée récemment en Comité Social Economique XLCS SE. Elle est partagée pour information aux élus.

Performance Rating	Individual Score Change
Exceptionnel	130 % - 150 %
Excellent	110 % - 129 %
Réussi	90 % - 109 %
Partiellement réussi/en cours de développement (dans le cadre d'un nouveau poste)	60 % - 89 %
Non réussi	59 % <

- **Question :** Les RP CFE-CGC demandent à la Direction si des instructions sur les dispositions des augmentations individuelles spécifiques et des bonus spécifiques à la France ont été données aux managers basés hors France ayant des salariés travaillant en France dans leurs équipes ?

Réponse : il est rappelé que pour les collaborateurs de contrat de travail français, s'appliquent les dispositions de l'accord en vigueur au sein de XLCS SE. De même que l'an dernier, les managers et RH globaux partagent avec les équipes locales pour assurer la consistance et cohérence de l'évaluation et des mesures.

- **Question :** Les RP CFE-CGC demandent à la Direction si elle porte une attention particulière aux salariés ayant connu un changement de manager en 2022 pour l'évaluation de leur bonus 2022 ?

Réponse : Dans cette situation, l'évaluation est conjointe entre les deux managers, le manager actuel étant celui qui réalise l'entretien au titre de toute l'année et porte le message. Comme pour l'ensemble de nos collaborateurs, il y a un accompagnement RH.

- **Question :** L'UDPA-UNSA demande comment les absences maladie impactent-elles l'évaluation ?

Réponse : Les absences Maladie sont neutralisées, hors celles de +90 jours (Longue Maladie) pour lesquelles le bonus est alors proratisé à la seule période d'activité. En tous les cas, l'évaluation n'est pas impactée puisqu'elle est uniquement basée sur la période d'activité du collaborateur.

- **Question :** L'UDPA-UNSA demande quand débute la campagne des fixations des objectifs 2023 ?

Réponse : Nous reviendrons vers les élus, il est rappelé qu'actuellement se tiennent les entretiens de fin d'année. Il est précisé que le calendrier sera similaire aux années précédentes.

- **Question :** L'UDPA-UNSA demande à qui il appartient de prendre l'initiative de l'entretien ? Manager, Collaborateur ? Et ce qu'il se passe quand l'entretien ne peut avoir lieu ? (maladie, absences).

Réponse : L'initiative est en général du côté du manager, mais le collaborateur peut tout à fait proposer. C'est au cas par cas.

- **Question :** L'UDPA-UNSA demande quand les augmentations individuelles seront annoncées et versées aux collaborateurs pour l'année 2023 ?

Réponse : Les augmentations individuelles seront versées sur la paie de Mars, et les collaborateurs informés 1^{ère} quinzaine de Mars par leur manager dans le cadre des entretiens de fin d'année.

- **Question :** L'UDPA-UNSA demande quand débute et se termine la campagne des bilans de performance 2022 ?

Réponse : Cf. ci-dessus

- **Question :** L'UDPA-UNSA demande quand débute la campagne des fixations des objectifs 2023 ?

Réponse : La campagne de fixation d'objectifs suivra celle d'entretiens de fin d'année.

- **Question :** L'UDPA-UNSA demande à qui il appartient de prendre l'initiative de l'entretien ? Manager, Collaborateur ?

Réponse : Le manager peut proposer l'initiative de l'entretien, mais rien n'empêche au collaborateur de poser la question à son manager sur la manière de procéder.

- **Question :** L'UDPA-UNSA demande ce qu'il se passe quand l'entretien ne peut avoir lieu ? (maladie, absences).

Réponse : L'entretien a, dans ce cas, lieu au retour de la personne absente.

Questions / Informations RH

Congés :

- **Question :** Pour la période de février, les RP CFE-CGC demandent à la Direction si elle rappellera aux managers/collaborateurs les bonnes pratiques de congés et de leur validation dans le cadre de l'équilibre vie professionnelle / personnelle ?

Réponse : Les HR Managers rappellent régulièrement ces bonnes pratiques et règles afférentes aux congés aux managers et collaborateurs. C'est également rappelé lors des différents temps forts RH. Il n'est pas prévu de focus particulier prévu sur février 2023.

- **Question :** Les RP CFE-CGC demandent à la direction si les congés anniversaires sont toujours crédités début janvier de l'année civile de l'anniversaire et si l'ancienneté Groupe acquise tient compte des CDD effectués au sein d'AXA, des contrats dans des entités AXA ne bénéficiant pas de la CCN de l'assurance ainsi que des contrats dans des entités internationales du Groupe ?

Réponse : Oui, les congés anniversaires sont crédités au 1^{er} janvier de l'année anniversaire. En cas de non-crédit, contacter l'équipe HRLS.

Pour l'ancienneté dans le cas de contrats CDD, il est rappelé que cela dépend des situations individuelles, et notamment de la succession entre le CDD et le CDI (interruption, conditions...).

Primes de médailles du travail/ vacances :

- **Question :** L'UDPA-UNSA demande le montant actualisé des primes de médaille de travail et de vacances pour l'année 2023.

Réponse : La question est notée, nous attendons un retour d'AXA France.

Retraite :

- **Question :** Depuis le 25/01/2023 l'employeur doit sensibiliser les gestes qui sauvent avant le départ à la retraite des salariés, les RP CFE-CGC demandent à la Direction comment elle organisera cette formation auprès des futurs retraités ?

Réponse : Il s'agit en effet d'une nouvelle législation. Ce point est pris par la Direction, s'inscrivant dans la réflexion plus générale sur l'accompagnement à la retraite – tenant compte du contexte actuel de réforme.

Questions diverses

- **Question :** l'UDPA-UNSA demande si les salariés participant au programme Fusion auront une prime ?

Réponse : Non, cela n'est pas prévu. Il est rappelé que dans le cadre de ce projet, le cas échéant, la charge de travail est aménagée, en lien avec les managers et l'équipe projet, étant également rappelé que le programme s'inscrit dans les fonctions des collaborateurs éventuellement sollicités.

- **Question :** Les RP CFE-CGC demandent à la Direction qu'elle rappelle aux Managers que l'attribution d'augmentations à partir du budget « égalité » est indépendante des augmentations individuelles ?

Réponse : Question Hors Périmètre.

Il est indiqué que le processus a déjà été réalisé, dans le cadre des dispositifs « Egalité » en place. Il est rappelé à tous les managers que cet exercice (ayant eu lieu en octobre) est indépendant. Comme sur l'ensemble des temps forts, campagnes, il y a un accompagnement RH.

- **Question :** Les RP CFE-CGC demandent à la Direction quand sera prévue une nouvelle possibilité de commander un fauteuil dans le cadre de l'accord de télétravail ?

Réponse : Question Hors Périmètre.

Ce point sera à discuter, avec les partenaires sociaux.

- **Question** : Les RP CFE-CGC demandent à la Direction si le dispositif de mobilité volontaire sécurisé a été utilisé au sein d'AXA XL France ?

Réponse : Non, pas à notre connaissance.

En complément de ces questions, et dans la continuité des échanges, les élus souhaitent remonter la question de la mise à jour du Local Corner, qui est notée par la Direction.